

Décision n° 2010-0821
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 13 juillet 2010
abrogeant une attribution de ressources en numérotation à
la société Budget Telecom
(préfixe à quatre chiffres 16XY)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Budget Telecom (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 05-2129 en date du 7 septembre 2005) ;

Vu la décision n° 99-0193 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 mars 1999 attribuant des ressources en numérotation à la société Kast Télécom ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2009-1088 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 10 décembre 2009 transférant l'attribution de ressources en numérotation de la société Kast Telecom à la société Budget Telecom ;

Vu la demande de la société Budget Telecom, en date du 21 juin 2010, reçue le 23 juin 2010, sollicitant la restitution d'un préfixe à quatre chiffres 16XY ;

Après en avoir délibéré le 13 juillet 2010 ;

.../...

Décide :

Article 1er – A compter du 30 juin 2010, la décision n° 2009-1088 en date du 10 décembre 2009 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue le préfixe de sélection d'un réseau de transport à quatre chiffres 1614 à la société Budget Telecom (Siren : 422 716 878) à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Budget Telecom.

Fait à Paris, le 13 juillet 2010

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI